



Une année particulière...

Nous avons décidé à contre-cœur de ne pas sélectionner de séjours à l'étranger pour vos ados.

En effet, face au contexte sanitaire incertain, il nous est difficile de connaître les pays dans lesquels vos enfants seraient susceptibles de voyager en toute sécurité.

Toutefois, si la situation le permet, **vous pourrez choisir un séjour dans « nos offres libertés » avec nos partenaires sélectionnés (voir pages 134 & 135).**

Nous collaborons avec des professionnels qui de par leurs expériences, permettent à vos enfants un séjour de qualité qui répond en toute sécurité à leurs envies.

Pour ce faire, nous avons mis en place une nouvelle règle de subvention pour ces séjours, calculée sur le prix moyen facturé par nos partenaires (incluant leur remise de 5 à 7%).

1^{ER} ENFANT

53%

de subvention accordée pour un séjour d'une valeur maximum de 2100€. 30% au-delà de ce plafond.

2^{ÈME} ENFANT ET +

75%

de subvention.
Cette offre s'applique sur le(s) séjour(s) le(s) moins onéreux.